

**De :** Assemblée nationale / Mairie de Dieppe

**Dossier suivi par :**

Damien Becquart / Loïc Annoot  
Tél : 06 48 57 57 13 / 02 35 06 60 01  
dfbecquart@gmail.com  
loic.annoot@mairie-dieppe.fr

**Madame Nicole Belloubet**

Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice  
13, place Vendôme  
75001 Paris

**Nos réf. :** NL/LADB/2018

**Objet :** Projet de réforme de la justice.

À Dieppe, le 25 janvier 2018

Madame la garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Nous avons pris connaissance des conclusions des rapports des 5 chantiers de la Justice qui vous ont été remis le 15 janvier dernier. Nous n'y avons pas vu la mise en œuvre de moyens pour « un maillage de la Justice irriguant l'ensemble des territoires, une organisation géographique plus lisible et un meilleur accès au droit et au juge » mais des orientations qui pourraient entraîner un démontage de l'édifice juridictionnel de la République au détriment des justiciables et des territoires les plus fragiles.

Nous souhaitons vous exprimer nos plus vives inquiétudes quant aux conséquences que pourraient avoir ces recommandations, si elles devaient se traduire dans la loi. Sont en jeu derrière ces préconisations, des questions aussi essentielles que la garantie de l'accès aux droits effective de tous et l'aménagement équilibré du territoire.

Une ville moyenne comme Dieppe, siège d'un tribunal de plein exercice dont le ressort est très vaste, 3<sup>ème</sup> ville d'un département qui compte 1,6 million d'habitants, serait très impactée par la mise en œuvre des mesures de réorganisation des juridictions prescrites dans les documents évoqués.

Le précédent de la réforme de la carte judiciaire en 2007-2009 est, dans notre arrondissement, dans tous les esprits. Dans le contexte d'une refonte de l'organisation territoriale de la Justice, il s'en était alors fallu de peu que le tribunal de Dieppe ne disparaisse. La mobilisation avait été importante pour défendre cet outil indispensable à l'exercice, dans la proximité, d'une des prérogatives régaliennes de l'Etat.

Dans cette version 2018 de la refonte de la carte judiciaire - même s'il est bien pris soin par les auteurs des rapports et par vous-même d'éviter l'emploi de ce terme qui fâche - il est certes avancé qu'aucun lieu de justice ne sera fermé. Mais la concentration au niveau départemental de certaines des compétences actuellement exercées par les tribunaux de grande instance, voire demain celles des juridictions de commerce ou encore des Conseils des Prud'hommes, va dévitaliser ces lieux de justice, tel le TGI de Dieppe, et les transformer en coquilles vides.

Dieppe pourrait ainsi perdre ses compétences juridictionnelles en matière pénale et une partie de son activité civile, pour ne conserver que les dossiers de mise sous tutelle et de surendettement. En vidant d'une grande partie de sa substance notre tribunal, c'est tout un « écosystème » que l'on risque de détruire avec des conséquences irrémédiables en termes d'emploi et d'accès aux droits.

Une étude circonstanciée de la Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe a établi que, dans notre ressort, 421 emplois sont liés à l'exercice du tribunal. Bon nombre de ces emplois directs et indirects disparaîtraient de notre territoire avec la fin d'une juridiction de plein exercice.

A l'heure où le ministre de la Cohésion des Territoires affirme la volonté de l'Etat d'aider les villes moyennes à se redynamiser, une telle réforme contribuerait à les dévitaliser, en prolongeant une tendance, constante ces dernières années, au recul des services publics de l'Etat et à la concentration de ces derniers au niveau départemental ou métropolitain.

Nous attirons particulièrement votre attention sur les indicateurs de fragilité socio-économiques du territoire dieppois et sur le fait qu'une réduction de l'offre de justice serait un coup supplémentaire porté à l'attractivité de notre territoire.

Sous couvert de vouloir prendre en compte la montée en puissance des usages du numérique dans notre société et la dématérialisation possible d'un certain nombre d'actes, et à l'appui de discours sur la nécessaire simplification des procédures et l'efficacité des services publics, ces pistes de réforme sont en réalité de nature à accentuer les inégalités d'accès à la justice, sociales et territoriales.

La vision à l'œuvre est bien éloignée des réalités des justiciables ordinaires qui ne résident pas dans les métropoles. Ce sont les catégories fragiles qui seront les plus pénalisées. S'il est facile à un cadre supérieur de supporter le coût d'un déplacement à Rouen ou à Caen pour exercer son droit à la justice, il est à craindre qu'une personne aux ressources modestes y renoncera.

Notre contrat républicain, fondé notamment sur l'obligation de moyens pour l'Etat d'offrir à tous, sur tout le territoire, un égal accès aux services publics, devrait se traduire par le choix politique de donner plus à ceux qui ont moins.

S'il s'agit d'améliorer le fonctionnement de la Justice, objectif que nous partageons tous tant les lenteurs actuelles ne sont pas satisfaisantes, la question des moyens devrait être centrale. Elle est objective : la France, vous le savez, est dans ce domaine très mauvaise élève, classée en 23<sup>ème</sup> place sur 28 en Europe pour le pourcentage du PIB consacré à la Justice. Faute de préconiser une remise à niveau de notre système judiciaire, ces rapports veulent laisser croire qu'on pourra remplacer les acteurs de Justice par des écrans numériques.

./..

Nous le regrettons, ces conclusions relèvent d'une vision quasi exclusivement comptable de l'exercice des fonctions régaliennes de l'Etat. Cette approche conduit à envisager des mesures d'économie qui ne seront en définitive que passagères. A moyen et long termes, les coûts sociaux découlant des décisions de dévitalisation des tribunaux de proximité, qui pourraient être prises, seront bien plus élevés que les gains recherchés.

Nous pensons, enfin, que les propositions de ces rapports, préludes à un projet législatif, sont de nature à accroître la forte inquiétude de nos concitoyens quant à la volonté réelle et à la capacité de l'Etat à exercer pleinement ses fonctions régaliennes pour tous sur tout le territoire et au premier chef la fonction judiciaire.

C'est à nos yeux un bien mauvais calcul pour la République.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la garde des Sceaux, ministre de la Justice, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Nicolas Langlois**  
Maire de Dieppe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Langlois', with a large, stylized flourish at the end.

**Sébastien Jumel**  
Député de Seine Maritime

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Jumel', with a large, stylized flourish at the end.